

## **Conseil communal de Jalhay du 24 juin 2024**

22 points ont été présentés en séance publique.

Tout d'abord, le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités 2020-2023 du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Leur préoccupation principale était la sécurité routière.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil a :

- ratifié l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la création d'une voirie communale par l'usage du public par prescription de trente ans au Bois de Mariomont. La justice de paix du canton de Limbourg n'a pas donné raison à la commune de Jalhay et donc le Collège veut faire appel au jugement.
- approuvé l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance à l'école communale de Sart en vue de sécuriser le site.
- approuvé le projet de création d'une réserve naturelle Domaniale (RND) de 4,57 ha sur des propriétés de la Commune de Jalhay au lieu-dit « Vieilles Hayes » à Biron.
- ratifié la déclaration des emplois vacants au sein des écoles communales.
- approuvé la délégation de compétence au Collège communal en matière d'engagement et de licenciement de personnel contractuel.
- approuvé l'octroi d'une subvention à l'Asbl « Royal Football Club Sart-lez-Spa » de 110.000 € pour la réparation du parking.
- approuvé le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert.
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des Intercommunales ENODIA, SPI, CHR, AIDE et NEOMANSIO du mois de juin 2024.
- approuvé la convention d'adhésion relative à l'accord-cadre 2024-2028 pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage conclus par l'AIDE.
- approuvé les travaux relatifs à l'aménagement du Chemin du Sang vers Royompré (estimation : 402.160 €, subside : 316.710 €).
- approuvé les travaux énergétiques à l'école maternelle de Jalhay (phase 2-CECP) (montant : 343.614 €, subside : 193.777 €).
- approuvé les travaux relatifs à l'étude et la réalisation d'un réseau de chaleur sur le site de l'école de Jalhay. La chaudière à mazout sera remplacée par une chaudière à plaquettes (montant 583.200 €).
- approuvé les souscriptions de parts AIDE dans le cadre des travaux d'égouttage (montant total 559.431 €, part de la commune : 302.093 € à payer pendant plusieurs années par tranches de 5% minimum jusqu'à libération totale du fonds).
- approuvé l'Ordonnance de police relative aux élections communales et provinciales du 13 octobre 2024 qui détermine les emplacements des panneaux électoraux.
- approuvé le rapport de rémunération de l'exercice comptable 2023 des mandataires.

Malgré le refus de l'opposition, le Conseil a approuvé les travaux concernant l'aménagement du Chemin des Vaches (montant : 258.087 €, subside : 193.777 €). Ce dernier sera bétonné dans le cadre du Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI). Notre groupe Actions Citoyennes ne soutient pas cette décision qui va à l'encontre de l'avis des riverains qui veulent préserver l'état naturel de leur chemin. Il convient selon nous d'écouter, avant tout, les souhaits des citoyens et de ne pas leur imposer des choix guidés par l'obtention de subsides. Oui à la mobilité douce, mais pas de cette manière...

En fin de séance, Le Conseil communal a pris acte du rapport d'exécution et d'évaluation du Programme Stratégique Transversal (PST) qui traduit la déclaration de politique générale dans une démarche stratégique structurée.

Dans les divers, nous apprenons via le groupe Oser que le rapport de la CLDR (Commission Locale du Développement Rural) sera publié sur le site internet de la commune dès que les projets auront été présentés et défendus le 5 juillet à la Région wallonne par un membre citoyen de la CLDR, 2 échevins, ainsi que le bureau d'étude ayant participé à cette commission.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC